

Arras
Communauté
Urbaine



BUDGETS PRIMITIFS

EXERCICE 2022

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le présent rapport synthétise les éléments fournis pour l'ensemble des budgets dans le document comptable officiel.

Budgets concernés – budget principal et 9 budgets annexes :

- Budget Bâtiment
- Budget ZAC
- Budget Quartiers Vauban
- Budget Transport
- Budget Centre Aqualudique
- Budget Ordures Ménagères
- Budget Aire de camping-cars
- Budget Assainissement
- Budget Eau

PREAMBULE :

La construction budgétaire 2022 intègre les différents paramètres suivants :

CEUX LIÉS AU CONTEXTE :

➤ Contexte exogène :

- La préparation budgétaire 2022 intervient dans un contexte incertain en lien avec l'évolution de la crise sanitaire de la COVID-19. Cette contrainte exogène appelle à la plus grande prudence quant à la maîtrise des dépenses de fonctionnement de la collectivité et à la poursuite de son plan d'investissement qui participe de la relance.

➤ Contexte endogène :

- La préparation budgétaire 2022 est la concrétisation des ambitions de la collectivité pour son territoire et ses habitants. Cette ambition volontaire et raisonnée s'exprime à travers les politiques publiques menées et l'engagement financier qui y est consacré.
- Trois grands domaines guident l'action de la collectivité : l'économie-emploi, la mobilité et l'habitat. Ces trois domaines seront mis en œuvre en intégrant prioritairement les enjeux et les objectifs en matière de transition écologique et énergétique, de transition numérique et d'analyse des besoins sociaux du territoire.
- La préparation budgétaire 2022 doit prendre en compte la reprise des trois piscines d'Arras et d'Achicourt, effective au 1^{er} janvier 2022, le Conseil Communautaire de la collectivité ayant adopté une délibération en date du 4 novembre 2021 portant modification de l'intérêt communautaire en matière d'équipements sportifs.

CEUX LIÉS A NOS OBJECTIFS :

- Maintenir la solidarité au bénéfice des communes : maintien de l'enveloppe DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) et AC (Attribution de Compensation) après ajustement de l'enveloppe des Attributions de Compensation suite à la reprise des piscines d'Arras et d'Achicourt et conformément aux conclusions rendues par la CLECT du 1^{er} juillet 2021.
- Respecter l'enveloppe des subventions aux associations, fixée pour 2022 à 2,85M€ (+200K€ Eurasénior) tous budgets confondus (hors MAD et loyers refacturés)
- Pas de hausse de taux sur la fiscalité des ménages en 2022
- Pas de hausse du taux sur la fiscalité des entreprises en 2022
- Pas de hausse des taux de TEOM en 2022
- Pas de hausse du taux de Versement Mobilité
- Maintenir la capacité de désendettement inférieure à 8 ans sur le budget Principal et sur les budgets Bâtiment et Transport et à moins de 12 ans sur les budgets Assainissement et Eau.

BESOIN D'EMPRUNT prévisionnel sur 2022 :

- Budget Principal : néant
- Budget Transport : 1,05M€
- Budget Assainissement : 0,722M€ correspondant à des avances remboursables à 0% émanant de l'Agence de l'Eau dont 0,2 million d'euros correspondant à des reports de 2021

Le besoin de financement prévisionnel, tel que défini au 2° de l'article 13 de la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 (« 2°- l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. ») s'établit de manière prévisionnelle et tous budgets confondus à **-8,4M€**. La CUA devrait se désendetter en 2022 de **-8,4M€**, les investissements prévus au BP 2022 seront financés prioritairement par l'utilisation du fonds de roulement.

**PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2022
BUDGET PRINCIPAL**

I – LE BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL DANS SES GRANDES MASSES (en M€)

	DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	Dépenses d'ordre	49,7	Recettes d'ordre	2,2
	Dépenses Réelles	71,5	Recettes Réelles	88,2
			Résultat de fonct. N-1	30,8
		121,2	=	121,2
INVESTISSEMENT	Dépenses d'ordre	2,8	Recettes d'ordre	50,3
	Déficit d'invest. N-1	10,2	Résultat de fonct. Cap. N-1	21,8
	Dépenses d'équip. N	39,0	Recettes d'équip. dt cessions	9,0
	Dépenses d'équip. Reports N-1	12,7	Recettes d'équip. Reports N-1	1,5
	Autres reports	0,4		
	Fonds de roulement	12,7	Autres ress. (FCTVA, TA)	3,4
	Remb. Capital de la dette	7,7	Emprunt prévisionnel	0,0
	Ligne de trésor. et caution	3,0	Ligne de trésor. et caution	3,0
	Sub. équilibre bud. annexes	0,3		
	Autres	0,1		
		89	=	89

Après affectation des résultats de N-1 et intégration des reports, le budget primitif s'équilibre :

- en fonctionnement à **121,2M€**
- en investissement à **89M€**

II – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Les recettes réelles de fonctionnement prévues au budget primitif 2022 s'élèvent à **88,2M€**, hors excédent de fonctionnement reporté de N-1 et à **119M€** en y incluant l'excédent de fonctionnement reporté de 2021 qui s'élève à **30,8M€**.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent quant à elles à **71,5M€**.

FONCTIONNEMENT (en M€)			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Charges à caractère général	11,9	Excédent de fonctionnement reporté de N-1	30,8
Reversements aux communes	27,6	Impôts et taxes dt TFB, TFFNB, Quote part TVA suite suppr. TH, CFE, CVAE, IFER, TASCUM, FNGIR, FPIC, GEMAPI, Taxe de séjour, droit de place, AC ...)	62,8
dt AC = 21 492 273€		Dotations et subventions (dt DGF, DC RTP, all. compensatoires)	22,8
dt DSC = 6 067 414€			
Autres reversement de fiscalité Prélév. FPIC, dégrev. TASCUM	0,5	Autres ressources (refacturation MAD, remb. Divers personnel, produits des domaines, remboursement sinistres, produits exceptionnels)	2,5
Charges brutes de personnel et frais assimilés	17,2		
Versement subventions, SDIS et indemnités	7,1	Reprises sur provisions	0,0
dt subventions ass + MAD = 2 991 090€			
dt SDIS & allocation vétérinaire = 3 155 000€			
dt indemnités = 883 855€			
dt autres = 78 150€			
Charges financières (intérêts dette)	1,5		
Provisions pour risques	0,1		
Equilibre des budgets annexes* et autres	4,8		
Dépenses exceptionnelles	1,0		
TOTAL DEPENSES REELLES	71,5	TOTAL RECETTES REELLES	119,0

* **Subventions d'équilibre au fonctionnement des budgets annexes :**

Budget Transport	3,31
Budget Ordures Ménagères	1,35
Budget Quartiers Vauban	0,17

- **COTE DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT :**

L'objectif fixé par la note de cadrage budgétaire était, s'agissant des dépenses réelles de fonctionnement, de contenir l'évolution de ces dernières par rapport au BP 2021. Les enveloppes de crédits relatives à la crise de la COVID-19 et au centre de vaccination seront retraitées pour comparer à périmètre constant les prévisions du BP2022 à celles de 2021.

Sur le budget Principal, les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à **71,5M€**, soit une évolution de +1,32% par rapport au BP 2021 (+933K€) :

<u>Comparaison BP 2022/BP2021</u> <u>en M€</u>	BP 2021	Prévision BP 2022	% variation
Charges à caractère général	9,4	11,9	26,7%
Charges de personnel et assimilées	15,4	17,2	11,5%
Indemnités	0,82	0,88	8,4%
Reversements aux communes (AC+ DSC)	28,5	27,6	-3,2%
FPIC et autres reversements	0,5	0,5	1,8%
Subventions aux associations	2,6	2,8	7,6%
+ MAD	0,13	0,15	11,0%
SDIS + allocations de vétéran	3,10	3,16	1,7%
Autres	0,05	0,06	29,1%
Charges financières	1,77	1,45	-18,0%
Dépenses exceptionnelles	0,47	0,95	104,0%
Plan de secours COVID	1,0	0,0	-100,0%
Créances éteintes/admissions non valeur	0,29	0,02	-94,2%
Sub. Budgets annexes	6,5	4,8	-25,8%
<i>dont Transport</i>	4,2	3,3	-21,6%
<i>dont Quartiers Vauban</i>	0,2	0,2	-21,6%
<i>dont Centre Aqualudique</i>	1,3	0,0	-100,0%
<i>dont Ordures ménagères</i>	0,7	1,3	84,8%
<i>Dotations aux provisions</i>	0,06	0,05	-5,5%
Total Budget Principal	70,6	71,5	1,32%

Afin de comparer de manière objective le budget primitif 2022 à celui de 2021, il convient d'effectuer quelques retraitements.

En premier lieu, il convient de retraiter les dépenses exceptionnelles liées à la gestion de la crise de la Covid-19, à la fois sur les exercices 2021 et 2022.

Par ailleurs, il convient également de tenir compte des charges transférées à la collectivité inhérentes à la reprise des trois piscines d'Arras et d'Achicourt, intégrées au budget 2022 de la collectivité dans les charges à caractère général et les charges de personnel.

Rappelons qu'en parallèle, les attributions de compensations des villes d'Arras et d'Achicourt sont minorées à compter du 1^{er} janvier 2022 pour tenir compte du transfert induit.

Après retraitement des dépenses en lien avec la COVID-19, le BP 2022 évolue de **+3,9%** par rapport à 2021, soit une hausse en valeur absolue de **+2,65M€**.

Comparaison BP 2022/BP 2021 Après retraitement des dépenses COVID en M€				BP 2021	BP 2022	Variation BP	% variation	dt
	BP 2021	Prévision BP 2022	% variation	Dépenses COVID	Dépenses COVID	2022/BP2021 retraitée des dépenses COVID	après retraitement des dépenses COVID 19	transfert des piscines
Charges à caractère général	9,4	11,9	26,7%	0,26	0,08	2,69	29,4%	0,99
Charges de personnel et assimilées	15,4	17,2	11,5%			1,77	11,5%	0,96
Indemnités	0,82	0,88	8,4%			0,07	8,4%	
Reversements aux communes (AC + DSC)	28,5	27,6	-3,2%			-0,92	-3,2%	-0,92
FPIC et autres reversements	0,5	0,5	1,8%			0,01	1,8%	
Subventions aux associations	2,6	2,8	7,6%			0,20	7,6%	
+ MAD	0,13	0,15	11,0%			0,01	11,0%	
SDIS + allocations de vétérance	3,10	3,16	1,7%			0,05	1,7%	
Autres	0,05	0,06	29,1%			0,01	29,1%	
Charges financières	1,77	1,45	-18,0%			-0,32	-18,0%	
Dépenses exceptionnelles	0,47	0,95	104,0%		0,25	0,24	50,6%	
Plan de secours COVID	1,0	0,0	-100,0%	1,0		0,00		
Créances éteintes/admissions non valeur	0,29	0,02	-94,2%			-0,28	-94,2%	
Sub. Budgets annexes	6,5	4,8	-25,8%	1,0	0,2	-0,89	-16,2%	
<i>dont Transport</i>	4,2	3,3	-21,6%	0,2	0,2	-0,92	-23,0%	
<i>dont Quartiers Vauban</i>	0,2	0,2	-21,6%			-0,05	-21,6%	
<i>dont Centre Aqualudique</i>	1,3	0,0	-100,0%	0,8		-0,54	-100,0%	
<i>dont Ordures ménagères</i>	0,7	1,3	84,8%			0,62	84,8%	
Dotations aux provisions	0,06	0,05	-5,5%			0,00	-5,5%	
Total Budget Principal	70,6	71,5	1,32%	2,3	0,5	2,65	+ 3,9%	1,03

Sur cette hausse de 2,65M€ de dépenses supplémentaires, 1,03M€ est lié au transfert des piscines et à son reste à charge pour la Communauté Urbaine d'Arras.

La hausse restante de 1,62M€ correspond à l'addition de certaines dépenses en hausse et d'autres postes de dépenses en baisse.

Les postes de dépenses en hausse s'établissent à +3.2M€ :

- Dont +803K€ de hausse sur les charges à caractère général (gestion des eaux pluviales, entretien courant des voiries, fluides...)
- Dont +810K€ de hausse des charges de personnel qui est à nuancer, une augmentation des recettes en lien avec la masse salariale étant également observée au BP2022.
- Dont +200K€ de crédits supplémentaires au titre des subventions aux associations (Eurasénior)
- Dont + 540K€ liés à la gestion du centre aqualudique, par l'inscription de crédits pour le versement des indemnités liées au protocole de fin de contrat, et par la hausse prévisionnelle des contributions à verser au futur délégataire afin de procéder au rééquilibrage du contrat de Délégation de Service Public.
- Dont +620K€ de hausse de la subvention prévisionnelle pour l'équilibre du budget annexe ordures ménagères (impact de la hausse de 6€/habitant de la cotisation au SMAV intervenue en cours d'année 2021 et impact de la nouvelle hausse de +3,14€/habitant pour 2022)
- Dont +54K€ au niveau des dépenses obligatoires en lien avec le SDIS

Il est à noter des postes de dépenses en baisse par rapport au BP 2021 comme les frais financiers représentant une baisse de -319K€ (non-recours à l'emprunt en 2021), la non-inscription de crédits pour les créances éteintes représentant une baisse de -277K€, et la baisse de la subvention d'équilibre du budget transport pour un montant de - 924K€ du fait d'une hausse de la prévision du versement mobilité (prévue à son niveau 2019, d'avant crise sanitaire).

Le premier poste de dépenses de fonctionnement du budget Principal est celui des reversements aux communes via les Attributions de Compensation (AC) et la Dotation de Solidarité communautaire (DSC)

Les reversements aux communes sont maintenus au même niveau qu'en 2021 excepté pour les villes d'Arras et d'Achicourt dont les attributions de compensations ont été impactées suite au transfert de charges liés aux piscines transférées à la collectivité à compter du 1^{er} janvier 2022 conformément aux conclusions de la CLECT rendues le 01 juillet 2021, soit - 917K€.

	BP 2021	BP 2022	Evol.
AC	22 409 671	21 492 273	-4%
DSC	6 067 416	6 067 416	0%
TOTAL	28 477 087	27 559 689	-3%

En ce qui concerne les dépenses de personnel et les frais assimilés, il s'agit ici des dépenses brutes de personnel sans retraitement des éventuelles refacturations de personnel mis à disposition auprès de certaines structures. Celles-ci évoluent sur le Budget Principal et de BP à BP de +11,48%, et se répartissent de la manière suivante:

	BP 2021	BP 2022	Evol.
Masse salariale chargée	15 305 844	17 073 379	11,55%
Fonctionnement RH (Médecine du travail, pharmacie...)	88 000	88 000	0,00%
TOTAL	15 393 844	17 161 379	11,48%

Au BP 2022, sont intégrés les transferts de personnel affectés aux trois piscines reprises par la CUA. Ce transfert de personnel représente 0,96M€.

En ce qui concerne, le FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales), il convient de rappeler que la Communauté Urbaine d'Arras est bénéficiaire net en ce qui concerne ce dispositif. Elle est à la fois contributrice et bénéficiaire. Sa contribution au dispositif pour 2022 a été prévue de manière identique à celle enregistrée en 2021 (au Compte Administratif).

	BP 2021	CA 2021	BP 2022
Prélèvement FPIC	429 471	433 246	433 246

Néanmoins, le caractère figé de l'enveloppe de prélèvement national ne garantit nullement le même niveau individuel de prélèvement, considérant que les critères propres à chaque collectivité, s'agissant du prélèvement, peuvent évoluer d'une année sur l'autre.

La contribution au contingent incendie (SDIS), qui constitue une dépense obligatoire, a été prévue au BP 2022 à hauteur de 3,1M€ par application de la contribution par habitant votée par le SDIS pour 2022, contribution à laquelle s'ajoute l'allocation de vétéranie prévue pour un montant de 55K€.

Les charges financières ont été prévues en baisse au BP 2022 du fait d'un encours de dette en baisse (non-recours à l'emprunt en 2021) et d'un coût de la dette également en baisse.

En ce qui concerne les charges exceptionnelles autres que celles relatives aux subventions d'équilibre versées aux budgets annexes, celles-ci sont en hausse. Cependant, cette hausse est à nuancer car des subventions sont attendues au titre de la stratégie numérique pour l'office de tourisme ou encore dans le cadre du dispositif du logement d'abord.

Une baisse des crédits relatifs aux créances éteintes et aux admissions en non-valeur est à noter.

Concernant les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes, une baisse est constatée malgré l'augmentation de la subvention à verser pour l'équilibre du budget annexe Ordures ménagères (impact de la hausse de 6€/habitant de la cotisation au SMAV intervenue en cours d'année 2021 + 3,14€/habitant à compter du 1^{er} janvier 2022).

- **COTE RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT :**

Pour 2022, les recettes réelles de fonctionnement sont prévues à hauteur de 88,2M€ (hors excédent de fonctionnement reporté de N-1).

Les principaux postes de ressources sont les suivants :

❖ Le poste « impôts et taxes » est prévu à hauteur de 62,8M€.

En matière de taux sur la fiscalité directe locale, la volonté pour 2022 est de maintenir les taux inchangés depuis 2013.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
TH/ THRS*	16,53%	16,53%	16,53%	16,53%	16,53%	16,53%	16,53%	16,53%	16,53%	16,53%
TFB	5,77%	5,77%	5,77%	5,77%	5,77%	5,77%	5,77%	5,77%	5,77%	5,77%
TFNB	11,45%	11,45%	11,45%	11,45%	11,45%	11,45%	11,45%	11,45%	11,45%	11,45%
CFE	30,58%	30,58%	30,58%	30,58%	30,58%	30,58%	30,58%	30,58%	30,58%	30,58%

* à compter de 2021, consécutivement à la suppression de la Taxe d'habitation, seule la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires subsiste.

Les impôts « ménages » (Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires, Taxe sur le Foncier Bâti, Taxe sur le Foncier Non Bâti et Taxe Additionnelle sur le Foncier Non bâti)

	En M€	BP	Alloué	Prév.	Evol.BP	Evol.BP 22/
		2021	2021	BP 2022	22/BP 21	Alloué 21
Impôts "ménages" (THRS, TFB, TFNB, TATFNB)		7,91	7,39	7,66	-3%	3,7%

Les ressources issues des impôts « ménages » (THRS, TFB, TFNB, TATFNB) seront prévues en 2022 à 7,66M€ soit en légère baisse par rapport au BP 2021 mais en hausse par rapport à l'alloué 2021.

Les impôts « entreprises » : Ils seront prévus à hauteur de 22,7M€, soit en baisse prévisionnelle de -10,77% par rapport au BP 2021.

	En M€	BP	Alloué	Prév.	Evol.BP	Evol.BP 22/
		2021	2021	BP 2022	22/BP 21	Alloué 21
Contribution Foncière des Entreprises		15,45	12,04	12,50	-19,12%	3,75%
<i>Rôles supplémentaires CFE</i>		0	0,9	0,00		-100,00%
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises		7,30	8,70	7,33	0,42%	-15,74%
TASCOM (TAXE sur les Surfaces COMmerciales)		1,87	1,87	2,02	8,08%	8,08%
IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau)		0,86	0,86	0,89	3,30%	3,30%
Total		25,48	24,38	22,74	-10,77%	-6,73%

Cette baisse prévisionnelle globale reste à nuancer. En effet, en ce qui concerne la CFE, un ajustement du produit prévu au BP 2021 a été opéré en décision modificative.

Une prévision sur la TASCOM (TAXE sur les Surfaces COMmerciales) de 2M€ soit un niveau stable par rapport à 2021. Pour rappel, le coefficient TASCOM appliqué depuis 2021 s'établit à 1.25. Aucune majoration de ce coefficient n'a été décidée pour 2022.

Le produit d'IFER est basé sur le produit encaissé en 2021.

Le produit de la taxe GEMAPI de 580K€ reste inchangé pour 2022.

En ce qui concerne le FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources communales et intercommunales), pour la part revenant à la CUA au titre du droit commun, celui-ci sera prévu en 2022 sur la base du réalisé de 2021, soit 1,4M€ (solde FPIC 2022 de 983K€).

❖ Le poste « dotations et subventions » est prévu à hauteur de 22,79M€.

● **Les allocations compensatrices**

Par rapport au budget alloué en 2021, le montant des allocations compensatrices prévues au BP 2022 devrait progresser de +4,56%. Cette prévision a été établie à partir des allocations compensatrices effectivement perçues sur l'exercice 2021 d'un montant de 4,48M€.

En M€	BP 2021	Alloué 2021	Prév. BP 2022	Evol.BP 22/BP 21	Evol.BP 22/Alloué 21
Compensation CFE (base mini<5000, RCE, QPV, diffuseur de presse)	0,25	0,30	0,29	15,68%	-0,59%
Compensation CVAE	0,001	0,001	0,001	-11,67%	-5,98%
Compensation TF	0,05	0,05	0,05	3,01%	0,30%
Total compensation CFE, CVAE, TF	0,31	0,35	0,35	7,02%	-0,47%
Compensation CFE Locaux industriels	0,00	3,56	3,75		5,25%
Compensation TF Locaux industriels	0,00	0,53	0,55		3,58%
Compensation CFE Locaux industriels GEMAPI	0,00	0,02	0,02		33,22%
Compensation TF Locaux industriels GEMAPI	0,00	0,02	0,02		-24,92%
Allocations compensatrices locaux industriels (LFI 2021)	0,00	4,13	4,34		4,99%
Total allocations compensatrices	0,31	4,48	4,68	1433,80%	4,56%

● **Les compensations consécutives à la suppression de la TP**

La **DCRTP** (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) et le **FNGIR** (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources), seront prévues respectivement à hauteur de **3,52M€** et **5,93M€**, aux mêmes niveaux qu'en 2021

	BP 2021	Prév. 2022
DCRTP	3,52	3,52
FNGIR	5,93	5,93
Variation prévisionnelle		0,00%

● **Les dotations en provenance de l'Etat**

La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) sera prévue à hauteur de **13,28M€**, en baisse de -1,61% par rapport à la DGF perçue en 2021.

en M€	DGF notifiée 2021	DGF Prév. 2022
Dot. d'interco	4,05	4,05
Dot. de comp.	9,45	9,23
Total DGF	13,49	13,28
Variation prévisionnelle		-1,61%

Enfin, **les autres ressources** de ce budget comprennent les refacturations de la masse salariale affectée aux budgets annexes Assainissement, Eau et Quartiers Vauban ou à d'autres organismes, les produits divers liés aux locations immobilières, les produits issus des aires d'accueil des Gens du Voyage, les redevances d'occupation du domaine public

Autres dotations/subventions en M€	Prév.BP 2022	Evol./BP 2021
Contrat adulte relais, ARS...	0,04M€	0,22%
Prestations Autorisation Droit des Sols	0,27M€	17,83%
Refacturation Tx Communes	0,05M€	0,00%
Atelier santé	0,02M€	0,00%
AMI Logement d'abord	0,33M€	7,45%
Sub. SAGE, GEMAPI, COT TRI...	0,26M€	-25,13%
Recettes RH (subv. SARE, conseillers num.)	0,17M€	
CAF - GDV	0,10M€	0,00%
TOTAL	1,29M€	11,53%

● **L'ÉPARGNE BRUTE PRÉVISIONNELLE**

Rappel : l'épargne brute (ou CAF) correspond au solde des opérations réelles de fonctionnement, hors excédent de fonctionnement reporté de N-1 et opérations exceptionnelles.

Au budget primitif 2022, l'épargne brute prévisionnelle est de **16,6M€** soit une hausse de **+2M€** par rapport au BP 2021. Cela s'explique par la hausse des recettes de fonctionnement (+2,9M€) notamment celles liées à la fiscalité directe locale et à la fraction de TVA en compensation de la suppression de la THRP (Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales), et par la faible progression des dépenses de fonctionnement (+0,9M€) due notamment à la non-reconduction, à ce stade, au Budget Primitif 2022 des dispositifs de soutien aux entreprises en lien avec la crise sanitaire de la COVID-19.

III – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT (en M€)			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Déficit investissement reporté N-1	10,2	Couverture du déficit N-1 + reports N-1 (1068)	21,8
Dépenses d'équipement (20,204,21,23,26,27,45)	39,0	Subventions d'investissement (024, 13,27,45)	9,0
Dépenses d'équipement Reports N-1(20,204,21,23,26,27,45)	12,7	Subventions d'investissement reports N-1	1,5
Autres reports	0,4	Autres dotations (FCTVA, TLE/TA)	3,4
FDR	12,7		
Equilibre des budgets annexes	0,3		
dont Equilibre budget ZAC	293 993		
dont Equilibre budget Aire de camping-cars	48 000		
Remboursement du capital de la dette	7,7	Besoin prévisionnel d'emprunt	0,0
Ligne de Trésorerie et caution	3,0	Ligne de Trésorerie et caution	3,0
Remboursement de TA	0,03		
Avances forfaitaires	0,1		
TOTAL DEPENSES REELLES	86,2	TOTAL RECETTES REELLES	38,7

• COTE DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'équipement prévues au Budget Principal s'élèvent à 39M€ auxquelles s'ajoutent les reports en dépenses d'équipement de 12,7M€ et d'autres reports pour un montant de 0,4M€ et l'équilibre en investissement des budgets annexes via des subventions pour 0,3M€.

Le remboursement de l'annuité en capital de la dette est prévu à hauteur de 7,7M€.

• COTE RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT :

Les recettes prévues au BP 2022 se répartissent notamment entre :

- La couverture du déficit par la capitalisation de l'excédent de fonctionnement 2021 pour 21,8M€,
- des subventions d'équipement (dont prévision de cessions de patrimoine) pour 9M€,
- des ressources issues du FCTVA et de la Taxe d'aménagement (et autres) pour 3,4M€,
- des reports de recettes de N-1 pour 1,5M€.

Les dépenses d'équipement prévues au Budget Primitif 2022 sur le budget principal seront financés prioritairement par l'utilisation du fonds de roulement. L'équilibre de la section d'investissement est opéré sans prévision de recours à l'emprunt.

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2022

BUDGET TRANSPORT

I – LE BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET TRANSPORT DANS SES GRANDES MASSES (en M€)

	DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	Dépenses d'ordre	2,9	Recettes d'ordre	0,7
	Dépenses Réelles	14,4	Recettes Réelles	13,4
			Subvention d'équilibre	3,3
	17,4	=	17,4	
	Dépenses d'ordre	0,8	Recettes d'ordre	3,0
INVESTISSEMENT			Excédent d'invest. N-1	1,1
	Dépenses d'équip. N	3,9	Recettes d'équip. dt cessions	0,4
	Dépenses d'équip. Reports N-1	0,7	Recettes d'équip. Reports N-1	0,01
			Autres ress. (FCTVA)	0,6
	Remb. Capital de la dette	0,7	Emprunt prévisionnel	1,1
	Av. forfaitaire	0,1		
6,1	=	6,1		

Après affectation des résultats de N-1 et intégration des reports, le budget primitif du budget transport s'équilibre :

- en fonctionnement à **17,4M€**
- en investissement à **6,1M€**

II – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET TRANSPORT

Les recettes réelles de fonctionnement prévues au budget primitif 2022 du budget transport s'élèvent à **16,7M€** dont 3,3M€ de subvention d'équilibre versée par le Budget Principal.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent quant à elles à **14,4M€**.

FONCTIONNEMENT (en M€)			
<u>DEPENSES REELLES</u>		<u>RECETTES REELLES</u>	
Charges à caractère général	14,0	Vente de produits fabriqués, prestations de services...	1,4
Charges de personnel et frais assimilés	0,1	Produits issus de la fiscalité (VT)	11,8
Autres charges de gestion courante	0,045	Subventions d'exploitation	3,3
Charges financières (intérêts dette)	0,1	Autres produits de gestion courante	0,07
Charges exceptionnelles (indem. Perte exploit. Covid)	0,2	Produits exceptionnels & reprise de provision	0,07
Reversements de fiscalité	0,01		
TOTAL DEPENSES REELLES	14,4	TOTAL RECETTES REELLES	16,7

- **COTE DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT :**

Le premier poste de dépenses de fonctionnement est celui des charges à caractère général pour **14M€**. Ce poste reprend la contribution financière forfaitaire à verser à la société Artis qui exploite le réseau de transport de voyageurs et est prévue à **13M€** à laquelle s'ajoutent la refacturation de la taxe sur les salaires (**0,5M€**) ou encore celle de la Contribution Economique Territoriale (**27K€**) et la participation pour le transport des scolaires (**65K€**).

Les charges financières s'élèvent à **67K€** et correspondent aux intérêts de la dette.

- **COTE RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT :**

Le premier poste de ressources est celui du Versement Mobilité (VM) dont le montant prévisionnel s'élève à 11,8M€ par application du taux de 1% inchangé pour 2022. Le produit du VM est estimé pour 2022 en hausse mais avec prudence. Cette prévision correspond au niveau perçu en 2019, soit celui d'avant la crise sanitaire de la COVID-19 et ses conséquences sur l'économie.

1,4M€ sont prévus au budget 2022 au titre de la convention avec le Département pour le transport des scolaires.

Afin d'équilibrer la section de fonctionnement du budget transport, une subvention de fonctionnement du Budget Principal est prévue à hauteur de 3,3M€. Cette subvention d'équilibre est en baisse du fait d'une prévision 2022 du Versement Mobilité en hausse, établie à son niveau 2019 d'avant crise sanitaire. Cette subvention d'équilibre permet par ailleurs de couvrir des dépenses d'amortissement nettes des subventions transférables en hausse consécutivement à la hausse des dépenses d'équipement enregistrée ces dernières années.

- **L'EPARGNE BRUTE PREVISIONNELLE**

Rappel : l'épargne brute (ou CAF) correspond au solde des opérations réelles de fonctionnement, hors excédent de fonctionnement reporté de N-1 et opérations exceptionnelles.

Au budget primitif 2022, l'épargne brute prévisionnelle est de 2,2M€, soit un niveau stable par rapport à l'épargne brute annoncé au BP 2021.

III – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET TRANSPORT

INVESTISSEMENT (en M€)			
<u>DEPENSES REELLES</u>		<u>RECETTES REELLES</u>	
		Excédent d'investissement reporté	1,1
Dépenses d'équipement (20,21,23,26,45&81)	3,9	Subventions d'investissement	0,4
Dépenses d'équipement Reports N-1 (20,204,21,23,26,)	0,7	Subventions d'investissement reports N-1	0,01
Remboursement du capital de la dette	0,7	Autres dotations (FCTVA)	0,6
Avances forfaitaires	0,1	Besoin prévisionnel d'emprunt	1,1
TOTAL DEPENSES REELLES	5,3	TOTAL RECETTES REELLES	3,1

- **COTE DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT :**

Pour 2022, les dépenses d'équipement sur ce budget s'élèvent à 3,9M€ auxquelles s'ajoutent les dépenses d'équipement reportées de 2021 pour 0,7M€. Ces dépenses d'équipement correspondent à la poursuite du renouvellement des bus GNV, au renouvellement de vélos électriques, ainsi qu'à l'aménagement du domaine public.

Les dépenses d'investissement comprennent également le remboursement de l'annuité en capital de la dette pour un montant de 0,7M€ résultant des emprunts mobilisés en 2018 et 2019.

- **COTE RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT :**

Ces recettes réelles d'investissement sont composées :

- de subventions pour 0,4M€ (reports 2021 compris) émanant du FEDER pour la billettique et de l'Etat pour l'installation des garages à vélos (DSIL).
- du FCVTA pour 0,6M€.

Le besoin prévisionnel d'emprunt sur 2022 s'établit à 1,1M€.

PRESENTATION SYNTHETIQUE DES AUTRES BUDGETS ANNEXES : BUDGETS PRIMITIFS 2022

(Hors assainissement et eau)

I – L’EQUILIBRE DES BUDGETS ANNEXES (dont reports N-1 et affectation des résultats)

		Fonctionnement	Investissement	TOTAL	
BATIMENT	Dépenses	Ordre	932 126	249 500	1 181 626
		Réel	345 919	927 336	1 273 255
	Recettes	Ordre	199 500	982 126	1 181 626
		Réel	1 078 545	194 710	1 273 255
	TOTAL		0	0	0
ZAC	Dépenses	Ordre	34 859 146	26 134 950	60 994 096
		Réel	5 809 903	9 018 189	14 828 093
	Recettes	Ordre	26 134 950	34 859 146	60 994 096
		Réel	14 534 100	293 993	14 828 093
	TOTAL		0	0	0
QUARTIERS VAUBAN	Dépenses	Ordre	413 500	585 000	998 500
		Réel	291 000	3 420 209	3 711 209
	Recettes	Ordre	535 000	463 500	998 500
		Réel	169 500	3 541 709	3 711 209
	TOTAL		0	0	0
TRANSPORT	Dépenses	Ordre	2 930 000	755 143	3 685 143
		Réel	14 434 877	5 323 025	19 757 902
	Recettes	Ordre	705 143	2 980 000	3 685 143
		Réel	16 659 734	3 098 167	19 757 902
	TOTAL		0	0	0
CENTRE AQUA LUDIQUE	Dépenses	Ordre	1 115 500	997 500	2 113 000
		Réel	0	699 481	699 481
	Recettes	Ordre	865 500	1 247 500	2 113 000
		Réel	250 000	449 481	699 481
	TOTAL		0	0	0
ORDURES MENAGERES	Dépenses	Ordre			0
		Réel	15 203 468	0	15 203 468
	Recettes	Ordre			0
		Réel	15 203 468	0	15 203 468
	TOTAL		0	0	0
AIRE DE CAMPING-CARS	Dépenses	Ordre	42 512	42 512	85 024
		Réel	2 760	153 504	156 264
	Recettes	Ordre	42 512	42 512	85 024
		Réel	2 760	153 504	156 264
	TOTAL		0	0	0

- **Le budget Bâtiment** : reprend l'ensemble des bâtiments loués à des tiers privés. Il s'agit d'un budget géré en hors taxes. Les dépenses reprises au titre de ce budget concernent, en fonctionnement, les taxes foncières et les dépenses courantes de ces bâtiments. Les recettes de fonctionnement correspondent aux loyers et au remboursement par les locataires des charges locatives. En investissement, les dépenses d'équipement concernent l'aménagement du bâtiment des 3 parallèles, ou la finalisation des travaux sur le campus numérique CESI.
- **Le budget ZAC** : ce budget est également un budget géré en hors taxes. Les dépenses prévues au budget 2022 concernent l'aménagement des zones d'activités du territoire en vue de l'implantation d'entreprises. Les recettes correspondent aux cessions de terrains pour l'implantation ou l'extension d'entreprises.

- **Le budget des Quartiers Vauban** : En fonctionnement, ce budget reprend en dépenses l'entretien des terrains et les taxes foncières. Ces dépenses sont financées par le Budget Principal via le versement d'une subvention d'équilibre pour un montant en recettes de fonctionnement de 169K€. En investissement, les crédits prévus en dépenses sont affectés au financement de la réfection des remparts et à l'aménagement des bâtiments. En recettes d'investissement, sont prévus des cofinancements en provenance de la Région et de l'Europe, et des produits de cessions.
- **Le budget Centre Aqualudique** : En fonctionnement, ce budget ne reprendra en 2022, en dépenses, que des opérations d'ordre d'amortissements des biens. En recettes, outre les opérations d'ordre, sera inscrite sur ce budget annexe uniquement la redevance à percevoir du délégataire. Les autres dépenses et recettes liées au fonctionnement courant de l'Aquarena seront désormais enregistrées sur le budget principal. Les dépenses d'équipement prévues au BP 2022 reprennent quelques travaux d'entretien.
- **Le budget Ordures Ménagères** : En fonctionnement, les dépenses reprennent l'intégralité du coût du ramassage et du traitement des ordures ménagères et s'élèvent à 15,2M€. Ces dépenses sont équilibrées en recettes par les produits issus de la TEOM estimés à 13,8M€. S'agissant des taux, aucune hausse n'est prévue pour 2022. Les taux de TEOM inchangés sont donc de 12,45% en zone 1 et de 9,95% en zone 2.

Le taux de couverture des dépenses liées aux ordures ménagères par la TEOM est de 91%, le solde étant financé par une subvention d'équilibre émanant du budget principal pour un montant prévisionnel de 1,3M€, subvention en hausse de +619K€ s'expliquant par la hausse de 6€/habitant de la cotisation au SMAV intervenue en cours d'année 2021 et la hausse de 3,14€/habitant au 1^{er} janvier 2022.

L'ensemble des budgets annexes est équilibré.

II – LES OPERATIONS D'EQUIPEMENT PREVUES AU BP 2022

Sur les budgets annexes, hors assainissement et eau, le montant des dépenses et des recettes d'équipement s'élève respectivement à 10,6M€ en dépenses et à 6,6M€ de ressources d'équipement (cofinancements + cessions).

	Dépense	Recette
Améliorer le cadre de vie		
Citadelle	1 580 000	2 006 235
Centre Aqualudique	108 000	-
Développer la mobilité		
Aménagement Pôle multimodal Ste Claire	512 882	
Schéma vélos, garages à vélos		176 350
Billetique, SAEIV, Vidéoprotection Artis	949 500	325 000
Matériel de transport	2 461 900	
Emploi, Tourisme et Formation		
Actions touristiques	48 000	
Bâtiments à vocation économique	60 000	-
Formation, Recherche	32 500	100 000
ZA et réserves foncières	4 636 000	3 523 000
Logement et Habitat		
Aménagement rue Raoul Briquet	200 000	520 000
	10 588 782	6 650 585

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2022

BUDGET ASSAINISSEMENT

I – LE BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET ASSAINISSEMENT DANS SES GRANDES MASSES (en M€)

	DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	Dépenses d'ordre	6,0	Recettes d'ordre	0,3
	Dépenses Réelles	1,0	Recettes Réelles	4,9
			Résultat de fonct. N-1	1,8
		7	=	7
INVESTISSEMENT	Dépenses d'ordre	0,4	Recettes d'ordre	6,1
	Déficit d'invest. N-1	2,7	Résultat de fonct. Cap. N-1	3,1
	Dépenses d'équip. N	4,3	Recettes d'équip. dt cessions	0,8
	Dépenses d'équip. Reports N-1	0,9	Recettes d'équip. Reports N-1	0,3
	Fonds de roulement	1,1	Av. Remb. Agence Eau	0,7
	Remb. Capital de la dette	1,6	Emprunt prévisionnel	0,0
	Av. forfaitaire	0,1		
		11	=	11

Après affectation des résultats et intégration des reports issus de N-1, le budget primitif 2022 s'équilibre :

- en fonctionnement à **7M€**
- en investissement à **11M€**

II – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement prévues au budget primitif 2022 s'élèvent à **4,9M€**, hors excédent de fonctionnement reporté de N-1 et à **6,7M€** en prenant en compte le résultat de fonctionnement de N-1 pour **1,8M€**. Les dépenses réelles de fonctionnement prévues au BP 2022 s'élèvent à **1M€**.

FONCTIONNEMENT (en M€)			
<u>DEPENSES REELLES</u>		<u>RECETTES REELLES</u>	
Charges à caractère général	0,3	Excédent de fonctionnement reporté de N-1	1,8
Charges de personnel et frais assimilés	0,4	Vente de produits fabriqués, prestations de services...	4,4
Autres charges de gestion courante	0,0	Subventions d'exploitations	0,4
Charges financières (intérêts dette)	0,3	Autres produits de gestion courante	0,0
Charges exceptionnelles	0,1	Produits exceptionnels	0,0
Provisions	0,0		
TOTAL DEPENSES REELLES	1,0	TOTAL RECETTES REELLES	6,7

• COTE DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT :

Pour 2022, les dépenses prévisionnelles en fonctionnement se répartissent majoritairement entre des charges à caractère général correspondant principalement à des dépenses pour les contrôles de conformité, les taxes foncières, les taxes hydrauliques, des

intérêts de la dette et des charges de personnel. Les charges de personnel sont en hausse suite au renforcement de la Direction affectée à cette compétence (+103K€).

- **COTE RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT :**

Les recettes réelles de fonctionnement se répartissent principalement entre le produit de la surtaxe assainissement prévue à hauteur de 3,8M€, la Prime pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) prévue à hauteur de 0,5M€ et des subventions d'exploitation émanant principalement de l'Agence de l'Eau au titre de la surprime d'épuration prévue en baisse à hauteur de 0,5M€. Les autres produits de gestion courante correspondent à la redevance pour frais de conformité payée par le délégataire conformément au contrat de DSP (Délégation de Service Public).

- **L'ÉPARGNE BRUTE PRÉVISIONNELLE**

Rappel : l'épargne brute (ou CAF) correspond au solde des opérations réelles de fonctionnement, hors excédent de fonctionnement reporté de N-1 et opérations exceptionnelles.

- Au budget primitif 2022, l'épargne brute prévisionnelle est de 3,9M€, soit en hausse de +196K€ par rapport au BP 2021. Bien que les dépenses de fonctionnement augmentent de +57K€ par rapport à 2021, sous l'effet de l'augmentation de la masse salariale liée au renforcement du service d'assainissement, les recettes de fonctionnement de +259K€, et en particulier celles liées à la surtaxe et la PFAC, expliquent la progression de l'épargne brute.

III – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT (en M€)			
<u>DEPENSES REELLES</u>		<u>RECETTES REELLES</u>	
Déficit investissement reporté N-1	2,7	Couverture du déficit N-1 + Reports N-1 (1068)	3,1
Dépenses d'équipement (20,21,23,4581)	4,3	Subventions d'investissement et opérations cpte de tiers	0,8
Dépenses d'équipement Reports N-1(20,21)	0,9	Subventions d'investissement reports N-1	0,3
		Avances remboursables reportées de N-1 (Agence de l'Eau)	0,2
FDR	1,1	Avances remboursables (Agence de l'Eau)	0,5
Remboursement du capital de la dette	1,6	Besoin prévisionnel d'emprunt	0,0
Avances forfaitaires	0,1		
TOTAL DEPENSES REELLES	10,6	TOTAL RECETTES REELLES	4,9

- **COTE DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT :**

Les dépenses d'équipement, hors reports, sont prévues à hauteur de 4,3M€.

L'annuité du remboursement du capital de la dette est inscrite pour un montant de 1,6M€.

- **COTE RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT :**

Les ressources d'investissement de ce budget se répartissent entre :

- des subventions d'équipements pour 0,8M€ (hors reports),
- et des avances remboursables consenties par l'Agence de l'Eau pour 0,5M€ (hors reports de 0.2M€).

L'équilibre de la section d'investissement est opéré sans prévision de recours à l'emprunt.

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2022

BUDGET EAU

I – LE BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET EAU DANS SES GRANDES MASSES (en M€)

DEPENSES		RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Dépenses d'ordre	1,8	Recettes d'ordre	0,1
	Dépenses Réelles	0,5	Recettes Réelles	1,4
			Résultat de fonct. N-1	0,8
	2,3	=	2,3	
INVESTISSEMENT	Dépenses d'ordre	0,1	Recettes d'ordre	1,9
	Déficit d'invest. N-1	0,4	Résultat de fonct. Cap. N-1	1,6
	Dépenses d'équip. N	1,3	Recettes d'équip. dt cessions	0,01
	Dépenses d'équip. Reports N-1	1,2	Recettes d'équip. Reports N-1	0,01
	Fonds de roulement	0,2		
	Remb. Capital de la dette	0,2	Emprunt prévisionnel	0,0
	Av. forfaitaire	0,1		
	3,5	=	3,5	

Après affectation des résultats et intégration des reports de N-1, le budget primitif 2022 s'équilibre :

- en fonctionnement à **2,3M€**
- en investissement à **3,5M€**.

II – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET EAU

Les recettes réelles de fonctionnement prévues au budget primitif 2022 s'élèvent à **1,4M€**, hors excédent de fonctionnement reporté de N-1 et à **2,2M€** excédent reporté de N-1 compris. Les dépenses réelles de fonctionnement prévues au BP 2022 s'élèvent à **0,5M€**.

FONCTIONNEMENT (en M€)			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Charges à caractère général	0,1	Excédent de fonctionnement reporté de N-1	0,8
Charges de personnel et frais assimilés	0,2	Vente de produits fabriqués, prestations (dt surtaxe eau)	1,3
Charges financières (intérêts dette)	0,1	Autres produits de gestion courante	0,1
Charges exceptionnelles	0,1	Produits exceptionnels	
TOTAL DEPENSES REELLES	0,5	TOTAL RECETTES REELLES	2,2

- **COTE DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT :**

Pour 2022, les dépenses prévisionnelles en fonctionnement se répartissent majoritairement entre des charges courantes correspondant à des taxes foncières, des dépenses de personnel et des intérêts de la dette. Les dépenses de personnel sont en hausse du fait du renforcement des effectifs du service de l'eau.

- **COTE RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT :**

Les recettes réelles de fonctionnement se répartissent entre des ventes de produits fabriqués et d'autres produits de gestion courante (redevance pour contrôle et redevances pour occupation du domaine public).

Parmi les ventes de produits fabriqués figurent la part surtaxe eau revenant à la CUA prévue à hauteur de 1,1M€ ainsi que les ressources liées à la location des compteurs d'eau par le délégataire pour 0,2M€.

- **L'EPARGNE BRUTE EN BAISSÉ**

Le BP 2022 fait ressortir une épargne brute prévisionnelle de 1M€, en baisse par rapport à celle constatée au BP 2021 (-83K€) et qui s'explique par la hausse de la masse salariale suite au renforcement des effectifs affectés à cette compétence.

III – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT (en M€)			
<u>DEPENSES REELLES</u>		<u>RECETTES REELLES</u>	
Déficit investissement reporté N-1	0,4	Couverture des Reports N-1 (1068)	1,6
Dépenses d'équipement (20,204,21,23,45)	1,3	Subventions d'équipement	0,0
Dépenses d'équipement Reports N-1 (20,204,21,23,4581)	1,2	Recettes d'équipement Reports N-1	0,0
FDR	0,2	Besoin prévisionnel d'emprunt	0,0
Remboursement du capital de la dette	0,2		
Avances forfaitaires	0,1		
TOTAL DEPENSES REELLES	3,4	TOTAL RECETTES REELLES	1,6

- **COTE DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT :**

Les dépenses d'équipement, hors reports de dépenses d'équipement de N-1, sont prévues à hauteur de 1,3M€.

L'annuité du remboursement du capital de la dette a été enregistrée à 0,2M€.

- **COTE RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT :**

Les ressources d'investissement de ce budget correspondent à des subventions d'équipement pour 0,01M€.

L'équilibre de la section d'investissement est opéré sans recours à l'emprunt.

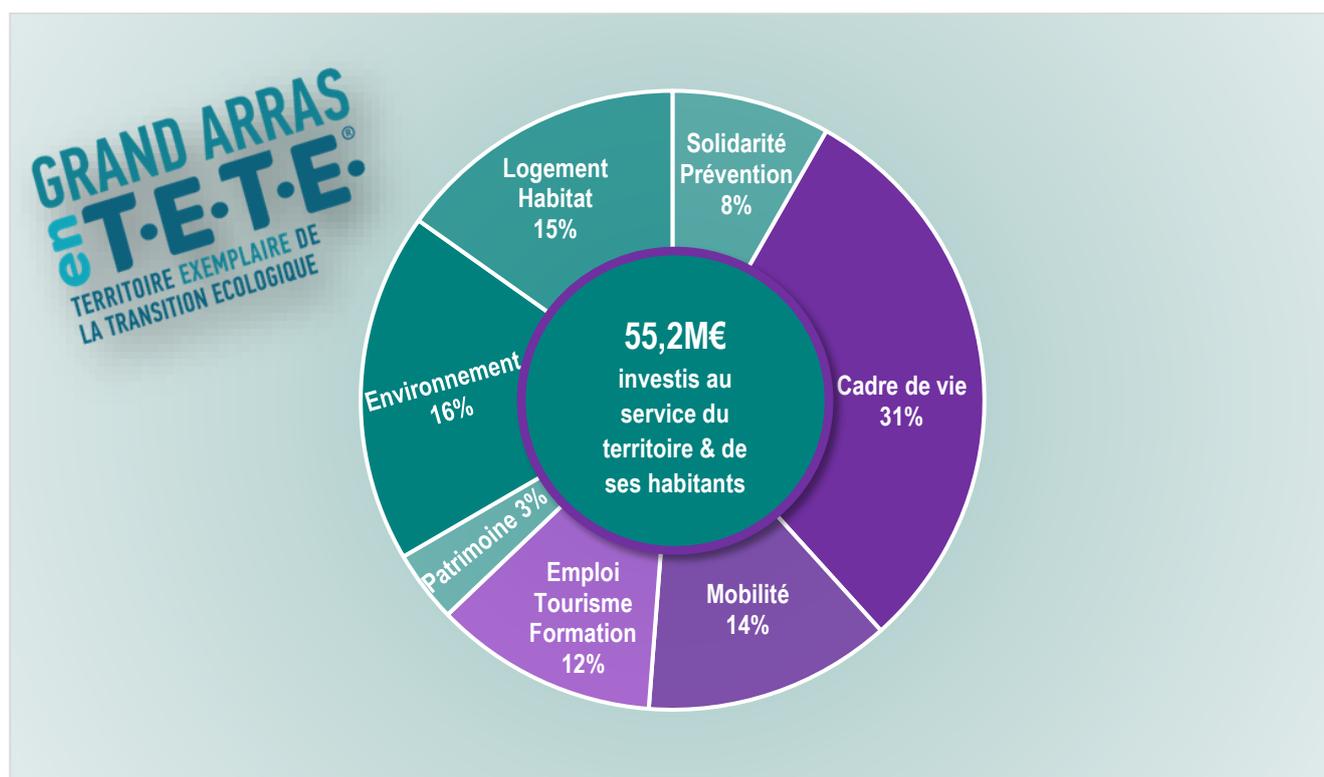
PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2022
BUDGETS CONSOLIDES
DEPENSES D'EQUIPEMENT DONT REPORTS DE N-1

	DEPENSES			RECETTES		
	Reports 2021	BP 2022	TOTAL 2022	Reports 2021	BP 2022	TOTAL 2022
en millions d'€						
B. Principal	12,7	39,0	51,7	1,5	9,0	10,4
B. Bâtiment	0,03	0,1	0,1		0,1	0,1
B. ZAC	1,0	4,8	5,8	2,0	4,2	6,2
B. Centre aqualudique	0,4	0,1	0,5			
B. Quartiers Vauban	0,6	1,6	2,2	0,1	2,0	2,1
B. Aire de camping-cars	0,1	0,05	0,2			
B. Transport	0,7	3,9	4,6	0,0	0,4	0,4
B. Assainissement	0,9	4,3	5,1	0,3	0,7	1,0
B. Eau	1,2	1,3	2,5	0,0	0,0	0,0
TOTAL	17,6	55,2	72,8	3,9	16,4	20,2

Le BP 2022 prévoit, tous budgets confondus, **55,2M€ de dépenses d'équipement** et **16,4M€ de recettes d'équipement** (subventions et cessions).

En y incluant les reports de N-1, le budget primitif de l'exercice 2022 enregistre **72,8M€ de dépenses d'équipement** dont **17,6M€** de reports issus de N-1. En ce qui concerne les recettes, celles-ci sont prévues à hauteur de **20,2M€** dont **3,9M€** de reports issus de 2021.

Ces dépenses (BP 2022 hors reports) se répartissent entre les politiques publiques menées par la collectivité de la manière suivante :



Les dépenses et recettes d'équipement prévus au Budget Primitif 2022 sont les suivants (hors reports de 2021) :

FAVORISER L'EMPLOI, LE TOURISME et LA FORMATION

6,8M€

en M€	DEPENSES	RECETTES
FORMATION RECHERCHE (CESI, ADRIANOR...)	0,03	0,1
BATIMENTS A VOCATION ECONOMIQUE	0,1	
ACTIONS TOURISTIQUES	0,1	0,1
AGENCEMENT BATIMENTS, MAB, URMA...	0,2	
DEVELOPPER LE NUMERIQUE	0,3	
AIDES CREATION EMPLOIS AGRICULTURE CIRCUITS COURTS ESS	0,5	
PARCS D'ACTIVITES ET RESERVES FONCIERES	5,6	3,5
Sous Total	6,8	3,7

Parmi les opérations inscrites au BP 2022, figurent notamment :

- Parcs d'activités, réserves foncières : Travaux Actiparc (1,5M€) dont le renforcement des réseaux pour l'entreprise LFB, des aménagements sur la ZI Est (2M€), une acquisition foncière pour l'extension du Mégarama (0,6M€) ;
- Aides à la création d'emplois (450K€), Aides à l'agriculture (50K€) ;
- Boucle Locale Numérique : Déménagement Pop - A (0,2M€) ;
- Actions touristiques : Subvention Office du Tourisme Carrière Wellington (32K€), signalétique citadelle (30K€) ;
- Bâtiments à vocation économique : Réhabilitation du Bastion d'Orléans (50K€), Aménagement INRA (20K€).

SOUTENIR LE LOGEMENT ET L'HABITAT

8,1M€

en M€	DEPENSES	RECETTES
ELABORATION DU PLU	0,2	
AMENAGEMENT RUE RAOUL BRIQUET	0,2	0,5
RECONQUETE DENTS CREUSES	0,4	
AIDES AU LOGEMENT LOCATIF SOCI	2,1	1,2
SOUTIEN A L'HABITAT PRIVE	2,2	1,7
RENOUVELLEMENT URBAIN	3,0	
Sous Total	8,1	3,4

Parmi les opérations inscrites au BP 2022, figurent notamment :

- La poursuite du renouvellement urbain dans le cadre des conventions ANRU : Résidence St Michel (2,2M€), ANRU Résidence Baudimont (0,7M€) ;
- Les aides au logement locatif social (ANAH, CUA) dans le cadre de la poursuite du PLH, les aides pour la rénovation énergétique ;
- La reconquête des dents creuses correspondant à des opérations complexes notamment en milieu rural (Beaumetz, Monchy, Hénin sur Cojeul) ;
- Les travaux de viabilisation pour l'opération de logement situé rue Raoul Briquet à St Nicolas-Lez-Arras.

DEVELOPPER LA MOBILITE

7,9M€

en M€	DEPENSES	RECETTES
BILLETIQUE, SAEIV, VIDEO SURVEILLANCE AR TIS	0,9	0,3
AMENAGEMENTS, POLE MULTIMODAL STE CLAIRE	1,0	
POLE MULTIMODAL - GARE ARRAS	1,3	
SCHEMA VELO, GARAGES A VELOS	2,1	0,7
MATERIEL DE TRANSPORT	2,5	
Sous Total	7,9	1,1

Parmi les opérations inscrites au BP 2022, figurent notamment :

- La poursuite du renouvellement de la flotte de bus pour le transport des voyageurs (motorisation de type gaz naturel) ;
- La continuation du schéma vélo, d'études relatives à la mobilité ;
- L'aménagement du pôle multimodal de la gare d'Arras (1,3M€) et celui de Sainte Claire (1M€) ;
- Le développement de la billettique et la finalisation du nouveau Système d'Accueil et d'Information des Voyageurs.

AMELIORER LE CADRE DE VIE

17,2M€

en M€	DEPENSES	RECETTES
DEMEMAGEMENT ECOLE DU CIRQUE		0,3
CITE NATURE	0,03	
CANAL ST MICHEL ECLUSES PASSERELLE	0,1	0,4
VAL DE SCARPE	0,1	2,1
CENTRE AQUALUDIQUE	0,1	
PLAN BOISEMENT (MERYL FIBER...) SENTIERS RANDONNEES	0,6	0,1
CITADELLE	1,6	2,0
BASE NAUTIQUE, BASSIN D'EAUX PLATES	6,3	0,8
VOIRIE	8,4	0,7
Sous Total	17,2	6,4

Parmi les opérations inscrites au BP 2022, figurent notamment :

- Des opérations de voirie pour plus de 8,4M€ ;
- Un budget de 6,3M€ prévu pour la poursuite des travaux d'aménagement de la nouvelle base nautique et de son parvis ;
- La réfection des remparts et d'autres aménagements prévus sur le site de la Citadelle (1,6M€) ;
- L'aménagement paysager du Parc de Burien sur le Val de Scarpe (0,1M€), le plan boisement (0,6M€).

PROTEGER L'ENVIRONNEMENT

9M€

en M€	DEPENSES	RECETTES
GESTION DES EAUX PLUVIALES	0,2	
MISE EN OEUVRE DU SAGE SCARPE AMONT	0,3	0,5
FONDS DE CONCOURS TRANSITION ENERGETIQUE	0,3	
POTEAUX ET BOUCHES D'INCENDIE	0,5	
PLAN CLIMAT, TRANSITION ENERGETIQUE	0,6	0,1
ASSAINISSEMENT RURAL	1,2	0,2
EAU	1,3	0,01
PREVENTION DES RISQUES	1,4	0,2
ASSAINISSEMENT	3,0	0,6
Sous Total	9,0	1,6

Parmi les opérations inscrites au BP 2022, figurent notamment :

- Le programme de travaux d'assainissement consistant au renouvellement des réseaux, des collecteurs et visant à la réduction des pollutions ;
- Des opérations de prévention des risques pour 1.4M€ (curage de la Scarpe, cavités souterraines, poteaux et bouches d'incendie) ;
- Les travaux en eau avec le renouvellement du réseau ;
- Dans le cadre du plan climat, la rénovation énergétique des bâtiments se poursuit, et est maintenue la contribution pour l'acquisition de vélos à assistance électrique ;
- Une enveloppe de 333K€, hors reports 2021, est inscrite pour le versement de fonds de concours afin d'accompagner les communes dans leur projet de rénovation énergétique.

ACCOMPAGNER LA SOLIDARITE ET RENFORCER LA PREVENTION

4,5M€

en M€	DEPENSES	RECETTES
MUTUALISATION, PLATEFORME SERVICES	0,04	
GENS DU VOYAGE	0,04	
ACTIONS POUR LA SANTE	0,1	
CIMETIERES CREMATORIUM	0,3	
PROJET INSERRE	0,3	
PISCINES COMMUNAUTAIRES	0,4	0,1
AIDES AUX PERSONNES EN DIFFICULTE	0,7	
SPORTS, SALLES DE SPORTS	0,7	0,1
SECURITE ET VIDEO PROTECTION	0,7	
FONDS DE CONCOURS EXCEPTIONNELS, PLAN DE RELANCE	1,2	
Sous Total	4,5	0,1

Parmi les opérations inscrites au BP 2022, figurent notamment :

- Les fonds de concours à destination des communes, qu'ils relèvent du cadre classique ou exceptionnel dans le cadre du plan de relance ;

- Une acquisition foncière pour la revente en vue de l'implantation du futur commissariat sur le Val de Scarpe (0,5M€) et la poursuite de l'installation de la vidéoprotection ;
- La rénovation énergétique des salles de sports ;
- L'extension de la maison Nénuphar dans le cadre de la politique publique d'aide aux personnes en difficulté ;
- La gestion des piscines communautaires, et notamment la restructuration de la piscine d'Achicourt ;
- Le projet INSERRE.

PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE

1,7M€

en M€	DEPENSES	RECETTES
QUARTIER VAUBAN - ARSENAL	0,1	
VEHICULES DE SERVICES	0,3	
MATERIEL, MOBILIER	0,6	0,02
BATIMENTS COMMUNAUTAIRES	0,8	
Sous Total	1,7	0,0

Parmi les opérations inscrites au BP 2022, figurent notamment :

- Les travaux d'aménagement du bâtiment de l'Ordinaire où se tiennent les séances du Conseil communautaire ;
- Divers aménagements des locaux administratifs.

Bilan des conséquences de la crise sanitaire sur le Budget Primitif 2022 Tous budgets confondus, fonctionnement et investissement

Pour rappel, le coût net supporté par la collectivité s'est élevé à 3.65M€ (comptes administratifs 2020 et 2021).

Les prévisions d'impact du COVID-19 sur le budget 2022 sont estimées 1.94M€, correspondant essentiellement à des impacts sur les contrats de Délégation de Service Public et d'autre part à des pertes prévisionnelles de recettes (CVAE) :

	DEPENSES BP 2022	RECETTES BP 2022	COÛT NET PREV.
les dépenses prévisionnelles d'ordre sanitaires et prestations diverses	0,10		0,10
les dépenses prévisionnelles en lien les DSP (Surcoûts et indemnités perte exploitation)	0,55		0,55
Les dépenses prévisionnelles pour le Centre de vaccination	0,00		0,00
Les recettes correspondant à des remboursement d'aides versées	0,00	0,05	-0,05
Les baisses prév. de ressources fiscales (CVAE)	0,00	-1,34	1,34
TOTAL	0,65	-1,29	1,94

Coût net prév. COVID-19 1,94

Aussi, le coût net prévisionnel supporté par la collectivité sur la période 2020-2022 en lien avec la crise sanitaire de la COVID-19 est estimé à 5.59M€.